



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 13 décembre 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Il est proposé d'ajourner la présente séance à 20 h 01:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de reprendre la séance ordinaire à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

Mme Ann Lalancette:

- acquisition de terrains en zone blanche,
- logements locatifs;
- développement durable.

Mme Carmen Bélanger:

- programme de subventions maisons lézardées.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

211213-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant:

13.1 Soutien pour la conversion des milieux de garde non subventionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-2

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

211213-3

**Avis de motion du règlement 2021-361 décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins**

---

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins.

## **Adoption de règlements**

---

211213-4

**Dépôt du projet de règlement numéro 2021-358 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2020-340**

---

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2021-358 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2020-340.

211213-5

**Adoption - Règlement numéro 2021-360 - Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2022**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-360 - Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-6

**Dépôt du projet de règlement numéro 2021-361 - Règlement décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins**

---

M. le conseiller Raouf Absi dépose le projet de règlement 2021-361 - Règlement décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins.

211213-7

**Dépôt du projet de règlement numéro 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables et ce, pour l'année 2022**

---

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement numéro 2021-362 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et les tarifs pour l'utilisation de l'eau, l'enlèvement des ordures ménagères, des rebuts et des matières recyclables et ce, pour l'année 2022.

## **Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

211213-8

### **Demandes de PIIA présentées au CCU du 17 novembre 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-210, U2021-212, U2021-214, U2021-215 et U2021-216 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 17 novembre 2021 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70224 pour autoriser l'aménagement d'une aire de jeux en usage accessoire à une garderie occupant le local situé au 500-1500, rue D'Avaugour, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-210.
2. La demande de PIIA numéro 2021-70203 pour autoriser la reconstruction d'un bâtiment accessoire, d'un immeuble situé au 538, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-212. Le conseil suggère fortement au propriétaire de réutiliser la fenêtre et les portes existantes dans le cadre de son projet de reconstruction d'un bâtiment accessoire.
3. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70228 pour autoriser des rénovations du bâtiment situé au 955, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-214.
4. La demande de PIIA numéro 2021-70227 pour autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire et d'un comptoir de service extérieur pour l'immeuble situé au 586, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-215.
5. La demande de PIIA numéro 2021-70226 pour autoriser l'ajout d'une enseigne directionnelle sur l'emplacement situé au 586, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-9

### **Demande site du patrimoine présentée au CCU du 17 novembre 2021**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2021-211 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 17 novembre 2021 et d'approuver la demande site du patrimoine numéro 2021-70203 pour autoriser la démolition et la reconstruction d'un bâtiment accessoire, d'un immeuble situé au 538, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-211 du CCU. Le conseil suggère fortement

au propriétaire de réutiliser la fenêtre et les portes existantes dans le cadre de son projet de reconstruction d'un bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-10

**Renouvellement des membres du CCU - membres dont le mandat se termine le 31 décembre 2021**

---

CONSIDÉRANT que Mme Berthe Laliberté est membre du CCU depuis janvier 2013 et que sa contribution a été significative auprès du CCU;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Trudeau est membre du CCU depuis janvier 2019, que Mme Chantal De Menezes est membre depuis janvier 2020 et que leur contribution a été significative auprès du CCU;

CONSIDÉRANT que M. François A. Boisvert terminera son mandat au sein du CCU en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que Mme Line Painchaud terminera son mandat au sein du CCU en décembre 2021;

Il est proposé:

1. De prolonger le mandat de Mme Berthe Laliberté pour un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et ceux de Mmes Chantal De Menezes et Marie-Ève Trudeau pour deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.
2. De remercier monsieur François A. Boisvert pour son excellent travail et sa contribution positive au CCU ainsi que de souligner son implication au sein du CCU pendant plus de dix années;
3. De remercier madame Line Painchaud pour son excellent travail ainsi que sa contribution positive au CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-11

**Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 17 novembre 2021**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2917 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 1<sup>er</sup> décembre 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 17 novembre 2021 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 2021-11-17-10 à l'effet d'octroyer le contrat SP-21-37 pour l'entretien des systèmes de ventilation, de déshumidification et de réfrigération au Centre des Glaces Gilles-Chabot au plus bas soumissionnaire, soit Climat-Control SB Inc. - Zéro-C pour un montant total de 338 519,73 \$ taxes incluses,

le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission. Le contrat est conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022, 2023 et 2024.

2. La recommandation 2021-11-17-11 à l'effet de réaliser en 2022 un portrait des besoins de la population de Boucherville en matière de plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-12

**Modification de la résolution 211122-38 - Désignation des membres du conseil municipal de Boucherville au sein des comités et commissions de la Ville**

---

CONSIDÉRANT la résolution 211122-38 - Désignation des membres du conseil municipal de Boucherville au sein des comités et commissions de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette résolution afin de revoir le nom de certains comités et affectations des élus;

Il est proposé de modifier la résolution 211122-38 - Désignation des membres du conseil municipal de Boucherville au sein des comités et commissions de la Ville de la façon suivante:

En remplaçant au premier alinéa les comités suivants:

- commission du Plan de développement durable: Mme Anne Barabé **par** commission du Plan de développement durable (Agenda 21): Mme Anne Barabé;
- comité jeunesse: M. François Desmarais **par** comité jeunesse (commission jeunesse): M. François Desmarais

En remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

De désigner Mme Josée Bissonnette au sein du secrétariat à la participation citoyenne.

Et en ajoutant le paragraphe suivant:

De désigner M. François Desmarais à la commission des aînés plus particulièrement pour le volet famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-13

**Commission de la circulation et du transport rencontre du 25 novembre 2021 - recommandations**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - rencontre du 25 novembre 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 211125-03 visant à maintenir le statu quo quant à l'arrêt sur la rue Calixa-Lavallée à l'intersection de la rue Thomas-Chapais.
2. La recommandation 211125-04 est reportée.
3. La recommandation 211125-05 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'arrêt sur la rue Hyacinthe-Hudon à l'intersection de la rue François-Demers.
4. La recommandation 211125-06 visant à maintenir le statu quo quant à la circulation sur la rue du Boisé, entre les rues Jean-Deslauriers et des Bois-Francis.
5. La recommandation 211125-07 visant à maintenir le statu quo quant au stationnement près du 367, rue de Vendée.
6. La recommandation 211125-08 visant à interdire en tout temps le stationnement sur la rue Louis-H.-Lafontaine Nord du côté ouest du coin de la rue Notre-Dame sur une distance de 20 mètres en direction de la rue Sainte-Marguerite.
7. La recommandation 211125-09 est reportée. Le point sera réanalysé par la commission de la circulation et du transport.
8. La recommandation 211125-10 visant à décréter une interdiction de stationner sur la rue Benjamin-Loiseau de la sortie du 35, rue de Varennes Nord situé face au 786, rue Benjamin-Loiseau jusqu'à la limite de la traverse piétonnière.
9. La recommandation 211125-11 visant à voir aux marquages de passage piétonnier sur la rue De Normandie aux intersections de la rue De Rouen et Place Vimy.
10. La recommandation 211125-12 visant à maintenir le statu quo quant à l'interdiction de virage à gauche sur la rue De Montbrun en provenance de la rue de Touraine.
11. La recommandation 211125-13 visant à interdire le stationnement face au 635, rue des Sureaux, des limites de la rue Lavoisier à la zone débarcadère 15 minutes.
12. La recommandation 211125-14 visant une interdiction de stationner sur la rue Joliot-Curie de la sortie du 1400 de Coulomb donnant sur la rue Joliot-Curie jusqu'à la rue De Coulomb.
13. La recommandation 211125-15 visant à maintenir le statu quo quant à la circulation sur la rue François-Gravé.
14. La recommandation 211125-16 visant à maintenir le statu quo quant à une interdiction de stationnement sur un côté de la rue Jean-Deslauriers entre la rue Charcot et le cul-de-sac.
15. La recommandation 211125-17 visant à décréter une zone débarcadère sur la rue des Seigneurs entre les deux zones de trottoirs d'accès, en incluant les trottoirs.

16. La recommandation 211125-18 visant à titre de projet pilote, d'interdire le stationnement hivernal sur la rue du Perche du côté de la piste cyclable.
17. La recommandation 211125-19 est reportée.
18. La recommandation 211125-20 visant à aménager un passage piétonnier sur le chemin du Lac au niveau du 530, chemin du Lac face au passage piétonnier menant au parc de la Rivière-aux-Pins.
19. La recommandation 211125-21 visant à décréter une interdiction de stationnement hivernal, en tout temps, sur la rue Paul-Doyon entre les rues De Montbrun et Pierre-Mercure au niveau du terre-plein.
20. La recommandation 211125-22 visant à maintenir le statu quo quant à la demande de changement de vitesse sur la rue Charcot entre la rue Jacques-Cartier et le boul. de Mortagne.
21. La recommandation 211125-23 visant à titre de projet pilote, d'interdire le stationnement hivernal sur la rue De Picardie du côté de la piste cyclable.
22. La recommandation 211125-24 visant à interdire le stationnement face au 810, rue Jean-Deslauriers sur une distance de 5 mètres de part et d'autre des deux entrées du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

211213-14

**Demande de dérogation mineure no 2021-70118 -  
76, rue du Puits**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70118;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-209;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 16 novembre 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70118 à l'égard de l'immeuble situé au 76, rue du Puits sur le lot 1 909 436 du cadastre du Québec déposée le 13 mai 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :



- que la distance entre le balcon de l'étage et le perron du rez-de-chaussée soit de 1,50 m de la ligne avant;
- qu'un escalier desservant un étage supérieur au rez-de-chaussée se situe en cour avant.

Le tout selon la recommandation U2021-209 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- plan d'implantation, préparé par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, minute 5248, dossier 3587, daté du 29 septembre 2021 et reçu le 19 octobre 2021;
- élévation avant, datée du 10 mai 2021 et reçue le 13 mai 2021;
- lettre argumentaire incluant l'identification des dispositions faisant l'objet de la dérogation, préparée par le propriétaire, datée et reçue le 17 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-15

**Demande de dérogation mineure no 2021-70204 -  
538, rue Sainte-Marguerite**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70204;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-213;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 16 novembre 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2021-70204 à l'égard de l'immeuble situé au 538, rue Sainte-Marguerite sur le lot 1 909 136 du cadastre du Québec déposée le 14 septembre 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre :

- la superficie du bâtiment accessoire à 33 m<sup>2</sup>;
- la longueur de deux murs à 10 mètres.

Le tout selon la recommandation U2021-213 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- document comprenant des informations sur le bâtiment et les descriptions des travaux et des matériaux, préparé par le propriétaire, reçu le 30 juillet 2019;
- élévations du bâtiment accessoire, préparées par le propriétaire, reçues le 19 août 2019;

- plan d'implantation du bâtiment accessoire, modifié et annoté par le propriétaire, reçu le 30 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

211213-16

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 7 novembre 2021 au 5 décembre 2021 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 8 décembre 2021;
2. De féliciter Mme Marianna Ruspil, chef de service et assistante-greffière à la Direction du greffe pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De souligner le départ à la retraite de Mme Claire Monette, secrétaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-17

**Embauche – Chef de service des permis et des inspections**

---

Il est proposé de procéder à l'embauche de Madame Amélie Bergeron à titre de chef de service des permis et des inspections, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes de chèques et virements budgétaires**

---

211213-18

**Liste des déboursés**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 196382 à 196472 inclusivement;

- liste des chèques numéros 196473 à 196538 inclusivement;
- liste des chèques numéros 196539 à 196579 inclusivement.

2° D'approuver les paiements électroniques suivants:

- paiements électroniques S-19653 à S-19742;
- paiements électroniques S-19743 à S-19813;
- paiements électroniques S-19814 à S-19832;

3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-19

### **Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 6 décembre 2021

Écritures 5312 à 5322

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-20

### **Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

M. Jean Martel se retire pour ce point.

Mme Jacqueline Boubane assume la présidence.

211213-21

### **Demande d'aide financière – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 2**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications participe à la mise en œuvre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que le volet 2 du programme vise la conclusion d'une entente entre la Ville de Boucherville et le ministère de la Culture et des Communications pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que l'objectif commun de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications est d'outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier pour qu'il contribue davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite conclure une entente pour l'embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT cette résolution remplace la résolution 211001-25 - Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 2;

Il est proposé dans le cadre de la demande d'aide pour le volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier :

1. Que le conseil mandate la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier / volet 2 *Entente pour l'embauche d'un(e) agent(e) en patrimoine immobilier*, d'une durée de 3 ans.
2. Que la Ville demande un montant total au ministère de la Culture et des Communications de 186 213 \$ pour une entente de 3 ans pour le salaire et les avantages sociaux d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier incluant les frais de transport et d'hébergement qui sont liés aux déplacements de l'agent(e) de développement en patrimoine immobilier, soit :
  - 52 071 \$ (+ 10 000 \$ déplacements) pour l'an 1 de l'entente
  - 52 071 \$ (+ 10 000 \$ déplacements) pour l'an 2 de l'entente
  - 52 071 \$ (+ 10 000 \$ déplacements) pour l'an 3 de l'entente
3. Que la Ville s'engage au regard du volet 2 dudit programme d'aide, à mettre à contribution un montant total de 114 787 \$ pour une entente de trois ans, soit :
  - 36 929 \$ (41,5 % du salaire de 89 000 \$) pour l'an 1 de l'entente
  - 38 429 \$ (42,5 % du salaire de 90 500 \$) pour l'an 2 de l'entente
  - 39 429 \$ (43 % du salaire de 91 500 \$) pour l'an 3 de l'entente
4. Que la demande vise un poste à temps plein avec une semaine de travail de 33,75 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel et Mme Boubane reprennent leur siège.

211213-22

**Fermeture des soldes d'emprunt long terme approuvés  
non contractés**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2924 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 13 décembre 2021;

Il est proposé:

Que le conseil modifie les règlements identifiés au document: *Soldes résiduaux à renoncer* ci-joint de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de l'*emprunt autorisé par règlement* par les montants indiqués à la colonne *nouveau montant de l'emprunt amendé* du document ci-joint.
2. Par le retour au fonds *Solde disponible de règlements fermés* le montant de 0,58 \$ tel qu'indiqué dans la colonne *Solde disponible de règlements fermés*.
3. Par le retour aux *Excédents non affectés* la somme de 78 346,20 \$ tel qu'indiqué dans la colonne *Retour au EFNA*.
4. D'autoriser le trésorier à procéder aux écritures comptables requises afin de finaliser le financement et la fermeture de chaque règlement, tel que décrit à ladite liste.

Que la Ville de Boucherville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au document joint ne sera pas utilisé en totalité pour un montant à libérer de 2,816,726.00 \$.

Que la Ville de Boucherville demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés au document joint.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-23

**Approbation de l'augmentation du financement pour le  
projet d'amélioration et de maintien du couvert forestier**

---

CONSIDÉRANT les différents projets d'abattages d'arbres nécessaires à la plantation d'arbres planifiés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Boucherville afin de maintenir le couvert forestier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2910 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 25 novembre 2021;

Il est proposé d'autoriser une somme supplémentaire de 300 000 \$ taxes nettes au sous-projet TP21-2019-286 à être financée à même les immobilisations payées au comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

211213-24

**Adjudication d'un contrat pour la construction d'un réseau de canalisations et d'ouvrages souterrains pour le projet Harmonie phase 7B (C-21-11-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un réseau de canalisations et d'ouvrages souterrains pour le projet Harmonie phase 7B;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2870 préparé par la Direction du génie daté du 23 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction d'un réseau de canalisations et d'ouvrages souterrains pour le projet Harmonie phase 7B à Construction N.R.C. inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 020 564,09 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-11-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-25

**Reconduction d'un contrat de collecte et transport des matières recyclables (SP-18-36)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de collecte et transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2912 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-18-36 collecte et transport des matières recyclables à Services Matrec Inc. pour un montant de 992 450,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-26

**Reconduction d'un contrat de collecte et transport des déchets, des encombrants, des appareils froids et des résidus verts (SP-18-38)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la collecte et transport des déchets, des encombrants, des appareils froids et des résidus verts;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2913 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-18-38, collecte et transport des déchets, des encombrants, des appareils froids et des résidus verts à Services Ricova inc. pour un montant annuel de 1 614 583,86 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis de la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-27

**Reconduction d'un contrat de balayage et nettoyage des rues (SP-20-07)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de balayage et nettoyage des rues;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2904 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 12 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-07 Balayage et nettoyage des rues à Les Entreprises Myrroy inc. pour un montant de 206 092,69 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-28

**Reconduction d'un contrat pour location et vidange de toilettes chimiques (SP-20-17)**

---

CONSIDÉRANT le contrat SP-20-17 Location et vidange de toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2902 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-17 Location et vidange de toilettes chimiques à GFL Environmental inc., pour un montant total de 66 098,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-29

**Reconduction d'un contrat de service de transport et disposition du contenu des conteneurs de verres (SP-21-10)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de service de transport et disposition du contenu des conteneurs de verres;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2903 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-10 Service de transport et disposition du contenu des conteneurs de verres à GVE Conteneur Inc. pour un montant de 72 089,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-30

**Adjudication d'un contrat d'abattage d'arbres dans l'îlot boisé situé à l'intersection de la rue Lionel-Daunais et du boulevard de Mortagne**

---

CONSIDÉRANT que l'abattage d'arbres est nécessaire afin de procéder à l'aménagement et la restauration du boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2905 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 25 novembre 2021;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-21-38 Abattage d'arbres dans l'îlot boisé situé à l'intersection de la rue Lionel-Daunais et du boulevard de Mortagne, à Asplundh Canada ULC, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 46 859,33 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-31

**Contrat pour la fourniture de services de maintenance et de soutien technique 2022-2024 – InMedia technologies**

---

CONSIDÉRANT la fin du contrat 2019-2021 pour la fourniture de services de maintenance et de soutien technique par InMedia technologies;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2923 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 10 décembre;

Il est proposé d'autoriser le chef de service arts et culture ou le chef de division bibliothèque à signer l'entente de service BOUC2022 à intervenir entre la Ville de Boucherville et InMedia technologies pour la fourniture de services de maintenance et de soutien technique 2022-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



211213-32

**Octroi d'un contrat de travaux d'asphaltage temporaire  
(BOU21-4002)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'asphaltage temporaire (BOU21-4002);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2935 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 décembre 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer le contrat BOU21-4002 travaux d'asphaltage temporaire à Les Entreprises Michaudville Inc. pour un montant de 66 110,63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

211213-33

**Bonification de l'entente de développement culturel  
2021-2023**

---

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) participe au développement culturel des régions en privilégiant la concertation et le partenariat;

CONSIDÉRANT qu'en regard de la politique culturelle gouvernementale, le MCC souhaite négocier et signer une bonification de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2921 préparé par la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire daté du 8 décembre 2021;

Il est proposé :

1. Que le conseil mandate le chef du Service des arts et de la culture, afin que celui-ci élabore un menu d'entente et dépose une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour une bonification de l'entente de développement culturel 2021-2023.
2. Qu'une demande d'aide financière d'un montant de 50 000 \$ pour l'année 2022 soit faite et que la Ville s'engage pour sa part à investir également un montant de 50 000 \$, soit l'équivalent de la subvention à être octroyée par le ministère de la Culture et des Communications, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Affaires diverses

---

211213-34

### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-211216-2.1 à CA-211216-2.6
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-211216-4.1 à CA-211216-4.3.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-211216-5.1.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-211216-6.1 à CA-211216-6.5.
5. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-211216-7.1.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-211216-8.3 à CA-211216-8.12.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-35

### **Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Boucherville pour l'année 2022**

---

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil municipal de Boucherville pour l'année 2022 aux jours suivants à compter de 20h00:

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1) lundi, 24 janvier | 7) lundi, 4 juillet    |
| 2) lundi, 14 février | 8) lundi, 29 août      |
| 3) lundi, 21 mars    | 9) lundi, 19 septembre |
| 4) mardi, 19 avril   | 10) lundi, 17 octobre  |
| 5) lundi, 16 mai     | 11) lundi, 14 novembre |
| 6) lundi, 13 juin    | 12) lundi, 5 décembre  |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-36

**Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations**

---

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a procédé à un audit auprès de 1 074 municipalités portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que ces rapports ont été rendus public le 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ces rapports ont été transmis aux membres du conseil le 10 décembre 2021;

Il est proposé :

1. Que le conseil municipal accuse réception des rapports de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.
2. Que ces rapports soient déposés à la présente séance par la greffière tel que requis.
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-37

**Avis d'expropriation sur une partie des lots 4 686 184 et 4 686 185 et mandat à l'arpenteur-géomètre, au conseiller juridique et à l'évaluateur**

---

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville concernant l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 4 686 184 et 4 686 185 du cadastre du Québec à des fins de parc et piste multiusage;

CONSIDÉRANT que la Ville a imposé un avis de réserve sur ces lots, lequel a été inscrit le 21 janvier 2021 sous le numéro 26 005 407 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

Il est proposé que la Ville de Boucherville:

1. Acquiert de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble localisé sur une partie des lots 4 686 184 (d'une superficie de 24,6 m<sup>2</sup>) et 4 686 185 du cadastre du Québec (d'une superficie de 48,5m<sup>2</sup>), appartenant à M. Pierre Bilodeau pour fins de parc et piste multiusage le tout tel que décrit à la description technique et plan préparé par M. Éric Choinière, arpenteur-géomètre le 16 juillet 2020, minute 15761.
2. De mandater M. Éric Choinière, arpenteur-géomètre, pour le lotissement de l'immeuble à acquérir.
3. De mandater le cabinet Dunton Rainville, avocats, aux fins de l'exécution des procédures judiciaires requises à cette acquisition.
4. De mandater un évaluateur agréé pour assister les procureurs susmentionnés.
5. D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-38

**Avis d'expropriation sur une partie du lot 1 912 992 cadastre du Québec et mandat à l'arpenteur-géomètre, au conseiller juridique et à l'évaluateur**

---

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville concernant l'acquisition d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation, à toute fin municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 1 912 992 cadastre du Québec à des fins de parc et piste multiusage;

CONSIDÉRANT que la Ville a imposé un avis de réserve sur ce lot, lequel a été inscrit le 21 janvier 2021 sous le numéro 26 005 406 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly;

Il est proposé que la Ville de Boucherville:

1. Acquiert de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble localisé sur une partie du lot 1 912 992 (d'une superficie de 65.8 m<sup>2</sup>), appartenant à M. Éric Mercier pour fins de parc et piste multiusage le tout tel que décrit à la description technique et plan préparé par M. Éric Choinière, arpenteur-géomètre le 16 juillet 2020, minute 15761.
2. De mandater M. Éric Choinière, arpenteur-géomètre, pour le lotissement de l'immeuble à acquérir.

3. De mandater le cabinet Dunton Rainville, avocats, aux fins de l'exécution des procédures judiciaires requises à cette acquisition.
4. De mandater un évaluateur agréé pour assister les procureurs susmentionnés.
5. D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-39

**Dépôt du registre de déclarations de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil de la Ville de Boucherville**

---

La greffière indique n'avoir reçu aucune déclaration de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil de la Ville de Boucherville entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le tout conformément au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1.

211213-40

**Subventions - Consultation budgétaire budget 2022**

---

CONSIDÉRANT les demandes de subventions de divers organismes lors de la consultation budgétaire 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2363 préparé par la Direction générale daté du 9 décembre 2021;

Il est proposé d'octroyer les subventions apparaissant à la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante en regard des projets soumis lors de la consultation budgétaire 2022.

Ces octrois sont conditionnels, lorsque applicables, au dépôt du plan d'affaires relatif au projet soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211213-41

**Subventions organismes divers**

---

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a entraîné diverses restrictions et obligations au sein de la communauté et tout particulièrement au sein des organismes à but non lucratif de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite apporter une aide financière à ces organismes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2929 préparé par la Direction générale daté du 8 décembre 2021;

Il est proposé d'octroyer des subventions aux organismes apparaissant sur la liste jointe à la présente pour en faire partie intégrante et ce, pour l'exercice financier de l'année en cours, soit 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires nouvelles**

---

211213-42

**Soutien pour la conversion des milieux de garde non subventionnés**

---

CONSIDÉRANT l'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées en service de garde du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que le ministère entend donner une priorité aux projets pouvant se réaliser rapidement, soit en deçà de douze mois;

CONSIDÉRANT que Boucherville compte trois installations non subventionnées soit, Les Flamboyants de Boucherville, Les Ateliers de Charlot l'Escargot et le Petit Monde de Peggy;

CONSIDÉRANT que ces installations pourraient répondre à l'objectif gouvernemental de création rapide de nouvelles places subventionnées;

CONSIDÉRANT que les familles fréquentant ces installations non subventionnées désirent pouvoir bénéficier du tarif de 8,50 \$ par jour, mais souhaiteraient que leurs enfants puissent continuer de fréquenter le milieu de garde qu'ils connaissent et aiment;

Il est proposé que la Ville de Boucherville par la présente :

1. Soutienne les installations non subventionnées Les Flamboyants de Boucherville, Les Ateliers de Charlot l'Escargot et le Petit Monde de Peggy dans leur démarche de conversion en installations subventionnées.
2. Indique au ministère de la Famille que la conversion des milieux de garde non subventionnés situés à Boucherville en milieux de garde subventionnés permettrait l'atteinte rapide de l'objectif de création de nouvelles places subventionnées.
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications et députée de Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

211213-43

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière

## ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduares à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
										- \$
2017-261	4 170 000 \$	4 170 000 \$	2 748 636 \$	2 748 636 \$						1 421 364 \$
										- \$
2017-263	1 522 939 \$	1 522 939 \$	829 104 \$	333 339 \$		495 765 \$				1 189 600 \$
										- \$
2017-264	899 700 \$	899 700 \$	897 598 \$	897 598 \$						2 102 \$
										- \$
2017-268	1 427 964 \$	1 427 964 \$	1 422 282 \$	1 422 282 \$						5 682 \$
										- \$
2017-269	498 339 \$	498 339 \$	416 860 \$	300 361 \$	116 500 \$					197 978 \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$
										- \$

\* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

\*\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduares à annuler:

2 816 726 \$

Commentaires: SD-2021-2924

Résolution : 2112



**Consultation budgétaire 2022**  
**Subventions à être accordées par le Conseil municipal**

<b>Organisme</b>	<b>Montant demandé pour 2022</b>	<b>Montant octroyé par le conseil municipal pour 2020/2021</b>	<b>Montant octroyé par le conseil municipal 2022</b>	<b>Projet</b>
Club de gymnastique Les Réflexes	46 836 \$	<b>43 876\$ (2020)</b>	<b>25 000 \$</b>	Achat de nouvel équipement dans le cadre du projet de déménagement.
Association des gens d'affaires de Boucherville	5 000 \$	<b>5000\$ (accordée en 2021 mais non)</b>	<b>5 000 \$</b>	Gala Aimé-Racicot
Association des gens d'affaires de Boucherville	20 000 \$	<b>20000\$ (accordé mais seulement 10000\$)</b>	<b>20 000 \$</b>	Campagne d'achat local (rallye)
Légion royale canadienne - filiale 266, Pierre-Boucher	10 000 \$	<b>15 000\$(2020)</b>	<b>10 000 \$</b>	Fête du Canada, Collecte de sang du Maire, location d'équipement <b>+ SYSTÈME DE SON</b>
	<b>81 836 \$</b>		<b>60 000 \$</b>	

**SUBVENTIONS DÉCEMBRE 2021 (COVID-19)  
AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES**

<b>Organisme</b>	<b>Montant à octroyer pour 2021</b>
Maison des jeunes - administration	<b>92 295 \$</b>
Maison des jeunes - Surveillance	<b>25 774 \$</b>
Maison des jeunes - Saines	<b>14 636 \$</b>
Maison des jeunes - Intervenants	<b>8 348 \$</b>
Association des enfants handicapés	<b>47 459 \$</b>
Association des enfants handicapés - Groupe TSA	<b>2 842 \$</b>
La Bambinerie de Boucherville -	<b>57 378 \$</b>
Carrefour du bénévolat	<b>30 000 \$</b>
30 km des Rives	<b>2 500 \$</b>
BMX	<b>2 500 \$</b>
NOVA	<b>3 500 \$</b>
Club de soccer de Boucherville	<b>17 500 \$</b>
Club d'aviron de Boucherville	<b>10 000 \$</b>
Club de soccer de Boucherville	<b>4 500 \$</b>
Club cycliste de Boucherville	<b>6 000 \$</b>
Comité d'entraide de Boucherville	<b>15 000 \$</b>
Fondation cultures à partager	<b>5 000 \$</b>
Centre d'action bénévole (CABB)	<b>50 000 \$</b>
Association du goûte-boudin de Boucherville	<b>1 000 \$</b>
Société d'horticulture et d'écologie	<b>1 500 \$</b>
Arc-en-ciel des Seigneuries	<b>10 000 \$</b>
Création ciné-vidéo de	<b>12 000 \$</b>
Centre de yoga de Boucherville	<b>5 000 \$</b>
Maison du bénévolat	<b>30 000 \$</b>
Club de tennis de table de Boucherville	<b>15 000 \$</b>
Basketball Boucherville	<b>10 000 \$</b>
Club Lions de Boucherville	<b>2 500 \$</b>
Organisation du baseball mineur de Boucherville	<b>10 000 \$</b>
Organisation du baseball mineur de Boucherville	<b>9 400 \$</b>
Société d'histoire des Îles percées	<b>5 000 \$</b>
Filles d'Isabelle	<b>5 000 \$</b>
Festival Classica	<b>20 000 \$</b>
Chœur Amabilis	<b>2 000 \$</b>
Collectif 21	<b>20 000 \$</b>
Les Aînés en forme	<b>5 000 \$</b>
Paroisse Sainte-Famille	<b>3 300 \$</b>
	<b>561 932 \$</b>